

Le projet de restauration du Guyoult sur le site de Carfantin à Dol de Bretagne avance !

Le moulin de Carfantin est bien connu des Dolois pour avoir été une minoterie au 19^{ème} siècle et avoir permis plus tard d'alimenter en électricité le quartier du même nom. Ce moulin aujourd'hui abandonné, est implanté sur le Guyoult, petit fleuve côtier se jetant dans la Baie du Mont Saint-Michel. Le site de Carfantin fait l'objet depuis 2018 d'un projet d'aménagement hydraulique mené par le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol). Le projet consiste à restaurer le Guyoult dans son tracé originel en intégrant les problématiques locales.



Les travaux envisagés permettront notamment de pallier un risque d'inondation sur ce secteur, mais aussi de rétablir un fonctionnement harmonieux du cours d'eau et des zones humides attenantes. Il s'agit aussi de répondre favorablement à des obligations réglementaires de mise en conformité des ouvrages sur la continuité écologique, c'est à dire permettre la circulation des poissons migrateurs telle que l'anguille ainsi que le transport suffisant des sédiments. Le rétablissement de la continuité écologique pourrait permettre à terme de libérer 77,9 km de cours d'eau pour la Truite Fario et un linéaire encore plus important accessible pour l'anguille.

Un moulin abandonné et un site présentant une certaine dangerosité

Peu à peu le site se dégrade et justifie d'intervenir afin d'éviter tout incident. Pour preuve, l'effondrement du toit du moulin en décembre 2019, puis celui du reste du canal usinier en mars 2020. De plus, le diagnostic de la digue et des ouvrages fait état d'un manque d'entretien et de désordres (affaissements, ruines des ouvrages manœuvrables, fuites éparses dans la digue, etc..). Sans l'intervention du SBCDol, le Guyoult risquerait de se déverser en fond de vallée de manière aléatoire et incontrôlée.

Au regard du caractère ruiné du moulin, de la non exploitation du droit d'eau et d'un propriétaire n'ayant pu être identifié, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) d'Ille-et-Vilaine a engagé une procédure d'abrogation du droit d'eau (droit accordé pour exploiter la force motrice de l'eau). Un avis

Besoin d'infos, remarques à apporter, contactez-nous :

Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne
Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol)
1 avenue de la Baie – Parc d'activités Les Rolandières 35120 DOL DE BRETAGNE
Tél : 02.57.64.02.54 - contact@sage-dol.fr

Retrouvez toutes les informations et l'actualité du SAGE des Bassins Côtiers de la région de
Dol de Bretagne et du SBCDol sur www.sage-dol.fr